

Le 1^{er} décembre 2021

Accès à la propriété pour tous : la fin de la sélection médicale pour les clients fidèles du Crédit Mutuel, c'est maintenant. Déjà 91 000 bénéficiaires.

Parce que la santé ne devrait jamais être un facteur discriminatoire dans l'accès à la propriété, le Crédit Mutuel¹ a annoncé² qu'il supprimait le questionnaire de santé pour ses clients fidèles dans le cadre de la souscription d'une assurance emprunteur pour la résidence principale.

Aujourd'hui 1^{er} décembre, ce dispositif entre en vigueur pour 91 000 clients¹. Dans le détail, 21 000 clients étaient concernés par des surprimes, 66 000 par des exclusions et 4 000 par les deux (surprimes et exclusions). Dès ce jour, ces surprimes et exclusions sont totalement supprimées. Pour rappel, ce dispositif est déjà entré en vigueur le 8 novembre dernier pour les nouvelles souscriptions de nos clients fidèles.

La fin du questionnaire de santé, synonyme de fin de la sélection médicale et des discriminations liées à la santé, a pour conséquence i) de ne plus tarifier les contrats en fonction de la pathologie ou de l'IMC³ du client ii) ni d'exclure des risques particuliers pour ces mêmes raisons et enfin iii) de ne pas refuser d'assurer un emprunteur en raison de son état de santé.

Parmi les 91 000 bénéficiaires dès ce jour :

Catherine, 34 ans, a emprunté 191 000 euros sur 25 ans

Elle payait 19 euros de surprime par mois en raison d'un asthme sévère.
Par ailleurs les conséquences de cette affection étaient exclues.
Désormais, elle ne paiera plus la surprime
et les suites et conséquences de son asthme seront couverts.

Amel, 36 ans, a emprunté 143 000 euros sur 23 ans

Elle paye une surprime de 24 euros par mois suite à un infarctus récent qu'elle ne paiera plus
Par ailleurs, les pathologies cardiaques et vasculaires étaient exclues.
Elles seront désormais couvertes.

Patrick, 60 ans, a emprunté 125 000 euros sur 15 ans

Il payait 52 euros de surprime par mois pour du diabète qu'il ne paiera plus.

Jean-Marc, 59 ans, et Christine, 55 ans, ont emprunté 168 000 euros sur 25 ans

Le couple payait 45 euros de surprime par mois en raison d'un IMC³ élevé de Christine qu'ils ne paieront plus. Par ailleurs Jean-Marc avait une exclusion des affections oeso-gastro-duodénales suite à un ulcère. Ces affections seront désormais couvertes.

Renaud, 31 ans, a emprunté 198 000 euros sur 20 ans

Il payait 34 euros de surprime par mois en raison d'un diabète qu'il ne paiera plus.

Juliette, 37 ans, a emprunté 290 000 euros sur 20 ans

Elle avait une exclusion des suites et conséquences d'un accident de 2018.
Les éventuels arrêts de travail liés à cet accident seront désormais couverts.

Dimitri, 32 ans, a emprunté 156 000 euros sur 16 ans

Il avait une exclusion relative aux pathologies des épaules liées à une arthrose.
Ces pathologies seront désormais couvertes.

Pour rappel, ce dispositif est applicable sous les conditions suivantes :

- **Réservé aux clients domiciliant leurs revenus principaux depuis 7 ans au Crédit Mutuel¹ ;**
- **Montant assuré jusqu'à 500 000 € par emprunteur ;**
- **Assuré âgé de moins de 62 ans lors de la souscription.**

¹ Réseaux participants : Crédit Mutuel Alliance Fédérale (fédérations Centre Est Europe (Strasbourg), Sud-Est (Lyon), Ile-de-France (Paris), Savoie-Mont Blanc (Annecy), Midi-Atlantique (Toulouse), Loire-Atlantique et Centre Ouest (Nantes), Centre (Orléans), Normandie (Caen), Dauphiné-Vivarais (Valence), Méditerranéen (Marseille), Anjou (Angers), Massif Central (Clermont-Ferrand) et Antilles-Guyane (Fort-de-France)), Crédit Mutuel Nord Europe (Lille), Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse Normandie (Laval) et Crédit Mutuel Océan (La Roche-sur-Yon), ainsi que le CIC.

² Communiqué de presse du 9 novembre 2021 (« Egalité face à la santé et accès à la propriété pour tous : le Crédit Mutuel supprime le questionnaire de santé pour ses clients fidèles ») accessible [en ligne](#).

³ Indice de masse corporelle

En faisant ce choix pionnier d'universalité dans l'accès à la propriété, **le Crédit Mutuel fait le choix de la bancassurance universelle qui mutualise les risques en refusant la sélection médicale à outrance, synonyme de discrimination** et de renforcement des inégalités pour de trop nombreux citoyens.

« Acquérir sa résidence principale est synonyme de projet de vie pour nos clients. Si le questionnaire de santé ne posait pas de problème majeur antérieurement, il est aujourd'hui un facteur fortement discriminant à l'heure de l'allongement de la durée de vie et de l'entrée plus tardive dans le marché du travail. Les dispositifs pour y remédier sont aujourd'hui dépassés. En supprimant le questionnaire de santé, facteur croissant de discrimination, le Crédit Mutuel fait un choix pionnier de construire une société plus juste, où la maladie ou l'IMC, n'interdisent pas de devenir propriétaire de son logement. » déclare **Nicolas Théry**, président de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Pour **Daniel Baal**, directeur général de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, *« Bancassureur universel et mutualiste, le Crédit Mutuel fait depuis toujours le choix d'accompagner tous ses clients, ouvriers ou cadres, ruraux ou citadins, en bonne ou en mauvaise santé. En faisant le choix pionnier de la suppression du questionnaire médical et d'en faire bénéficier dès aujourd'hui 91 000 de nos clients, nous allons plus loin vers une société inclusive. »*

À propos du Crédit Mutuel

Groupe bancaire de premier plan en France, le Crédit Mutuel propose une offre diversifiée de services à une clientèle de particuliers, de professionnels et entreprises de toutes tailles. Reconnu pour sa solidité financière et la qualité de ses ratios, le groupe bancaire mutualiste est très attaché à son cœur de métier, la banque de détail, et à ses valeurs coopératives et mutualistes.

Le Crédit Mutuel est une entreprise engagée au plan social par son attachement aux valeurs de proximité, solidarité et de responsabilité.

Réseaux participants : Crédit Mutuel Alliance Fédérale (fédérations Centre Est Europe (Strasbourg), Sud-Est (Lyon), Ile-de-France (Paris), Savoie-Mont Blanc (Annecy), Midi-Atlantique (Toulouse), Loire-Atlantique et Centre-Ouest (Nantes), Centre (Orléans), Normandie (Caen), Dauphiné-Vivarais (Valence), Méditerranéen (Marseille), Anjou (Angers), Massif Central (Clermont-Ferrand) et Antilles-Guyane (Fort-de-France)), Crédit Mutuel Nord Europe (Lille), Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse Normandie (Laval) et Crédit Mutuel Océan (La Roche-sur-Yon), ainsi que le CIC.

À propos des Assurances du Crédit Mutuel

Depuis 1971, les Assurances du Crédit Mutuel sont présentes sur les marchés des assurances de biens, de personnes et de l'assurance-vie. Acteur majeur de l'assurance et de la protection sociale en France, elles proposent des solutions innovantes à leurs 12,8 millions d'assurés (particuliers, professionnels, entreprises et associations) sur l'ensemble du territoire et à l'international, essentiellement par l'intermédiaire des réseaux du Crédit Mutuel et du CIC.

Les Assurances du Crédit Mutuel ont réalisé en 2020 un chiffre d'affaires de 10,4 milliards d'euros.

En 2020, face à l'urgence de la crise sanitaire, les Assurances du Crédit Mutuel lancent la Prime de relance mutualiste pour accompagner à la reprise les entreprises françaises de manière extracontractuelle.

Les Assurances du Crédit Mutuel sont distribuées principalement par les réseaux bancaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Loire-Atlantique et Centre Ouest, Centre, Normandie, Dauphiné-Vivarais, Méditerranéen, Anjou, Antilles-Guyane et Massif Central), Crédit Mutuel Nord Europe, Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie, Crédit Mutuel Océan et par le CIC.

Contact presse

Aziz RIDOUAN, Crédit Mutuel : 06 01 10 31 69, aziz.ridouan@creditmutuel.fr